

Domainaine Public DP

Pour un hebdomadaire syndical commun

IL Y A du renouveau dans la maison syndicale. La FTMH et le SIB ont réussi leur rapprochement. Alors qu'on pouvait craindre une lutte d'influence, on observe plutôt une synergie sans que les partenaires renoncent à leur culture syndicale propre. La présidence commune de l'USS, Christiane Brunner et Vasco Pedrina côte à côte, en est le symbole fort. Et le succès du référendum contre la loi sur le travail a été reçu comme la confirmation que le syndicalisme demeure en prise avec l'opinion.

Mais ces réussites indéniables ne sauraient dissimuler les faiblesses. On sait aujourd'hui que le succès du référendum n'aurait pas été national sans l'appui des Eglises et du PDC. On sait depuis toujours que le taux de syndicalisme dans le secteur privé est très bas. Et il est facile de constater que les syndicats ne disposent pas d'outils de communication adaptés à une société ultra-médiatisée.

C'est dans ce contexte nouveau que Jean-Claude Rennwald, conseiller national, secrétaire central FTMH, a relancé l'idée d'un hebdomadaire syndical commun à toutes, ou presque toutes, les fédérations. L'idée est ancienne, plusieurs fois étudiée, autant de fois remise. *Domaine public* la défendait avec ardeur, il y a quelque trente ans déjà. Mais on avait fini par la ranger au magasin des rêves jamais réalisés. Rouvrons donc le dossier pour cette ultime tentative.

Les conditions de départ sont exceptionnelles, car l'hebdo syndical pourrait être réalisé sans frais de lancement, c'est-à-dire sans risquer les millions nécessaires aujourd'hui pour sortir un nouveau produit de presse. Les abonnés sont aussi nombreux que les cotisants. Pour la Suisse romande, *La Lutte syndicale* (FTMH) et *Le nouveau syndicat* (SIB) garantissent, mis en commun, un tirage de 64000. Il serait possible d'atteindre 80000 ou plus en regroupant autour de ce noyau fort les journaux des syndicats des régions fédérales ou des services publics. La perspective d'une ouverture à la publicité est donc excellente, sans l'encombre-

ment de la publicité maison qui alourdit tant de pages des hebdomadaires de la Coop et de Migros. Ces conditions réunies sont exceptionnelles: un investissement initial quasi nul, mais des recettes supplémentaires assurées.

Les obstacles ont été recensés, eux aussi: les liens avec une imprimerie que l'on ne veut pas mettre en péril; la production du journal qui est souvent le job principal d'un secrétaire syndical qui peut craindre pour sa fonction, si ce n'est pas pour son emploi. Enfin il est affirmé que le lecteur s'intéresse plus aux sujets professionnels qui le concernent qu'aux thèmes plus généraux, que les médias traitent déjà abondamment.

Premières réponses aux objections. Les responsables syndicaux ne seront pas absents du journal commun. Ils en seront les éditorialistes; ils y prendront position. Deuxièmement, il est faux d'imaginer que la vie professionnelle d'autres métiers n'intéresse pas tous les lecteurs pour autant qu'elle soit

présentée avec talent, illustrée de manière originale. C'est ça aussi la «maison commune». Enfin la lisibilité de l'hebdo devrait être assurée par des journalistes professionnels de

haut niveau. La couverture de ces dépenses salariales supplémentaires serait assurée par les économies de rationalisation et les recettes publicitaires. Dans l'ensemble, le nouveau produit serait créateur d'emplois. Mais surtout qu'on évite les formules hybrides, du genre pages communes et encarts spécifiques. On souhaite un concept franchement nouveau et non pas l'existant amélioré par des pages communes.

L'USS vient d'ouvrir le débat sur la réduction de la durée du travail. Les dirigeants savent que l'exercice ne se résume pas à la rédaction d'une initiative constitutionnelle, mais qu'il faut informer sur la variété des expériences vécues ou imaginées, ouvrir une tribune, imaginer le futur. Tout cela n'est pas possible avec les outils médiatiques actuels. Les syndicats ne peuvent, sans se donner d'abord les supports indispensables, développer des projets de société aussi ambitieux. AG

*Informez sur la variété
des expériences,
ouvrez une tribune,
imaginez le futur*

Les araignées tissent leur toile: laquelle prendra le papillon?

Avez-vous déjà observé le départ d'une régates? Les bateaux tournent sur eux-mêmes, s'observent et manœuvrent pour franchir la ligne de départ en tête. Le monde des télécoms, en attendant le coup de pistolet de 1998 qui lancera la course au marché, est entré dans une phase de louvoisements et de compétition feutrée.

LA LUTTE ENCORE sourde qui oppose les entreprises de télécoms ne met pas seulement aux prises les grands acteurs nationaux, mais aussi des entités plus petites; le contribuable-citoyen ne le sait pas encore, mais il est parfois directement concerné dans son canton ou sa commune.

A l'échelon national, trois opérateurs possèdent des réseaux et commencent à montrer les dents: les Télécoms dont les fils de cuivre innervent toute la Suisse, la société Newtelco, alliance improbable des CFF, de l'UBS et de la Migros, qui dispose d'un atout majeur: la fibre optique court le long des lignes de chemins de fer du pays; elle passe à proximité de la quasi totalité des grandes entreprises qui sont faciles à relier. Enfin DIAX, entité créée par les producteurs d'électricité avec leurs pylônes qui quadrillent le pays.

Toiles d'araignées

Dans les cantons et les communes, les propriétaires de réseaux ne restent pas les bras croisés. Les administrations cantonales et communales possèdent de vastes toiles d'araignées informatiques, parfois très modernes et le plus souvent sous-utilisées. Il en va de même des universités ou des hôpitaux. La libéralisation des télécoms leur permettra de louer leurs surcapacités.

Les entreprises privées disposent également d'un maillage électronique. Les banques cantonales vaudoises, genevoises et valaisannes partagent un même réseau (Unicile) qui dessert les agences bancaires, autant dire la totalité des localités de quelque importance. Mais leurs lignes sont généralement louées aux télécoms, différence essentielle avec les collectivités publiques, généralement propriétaires de leurs câbles.

Nouvelle source de revenu

Les bijoux de la couronne sont constitués par les télé réseaux, installations à très haut débit reliées à tous les immeubles. Pour la ville de Lausanne, par exemple, la propriété pleine et entière d'un télé réseau desservant plus de 60 000 foyers ouvre des perspectives intéressantes, car les Télécoms ou Newtelco ne disposent pas de ce genre

d'équipements dans la région. Et si l'on sait faire passer 60 chaînes de télévision, on peut aussi, sur le même câble, faire transiter les informations les plus diverses.

La libéralisation des télécoms concerne donc au premier chef les villes, les cantons et les entreprises publiques qui cherchent tant bien que mal à se profiler comme opérateurs de réseau. Jusqu'à aujourd'hui les services industriels ou leurs équivalents reposaient sur 3 piliers: l'eau, le gaz et l'électricité. La transmission de données sera peut-être une nouvelle source de revenu à l'aube de l'an 2000.

Les collectivités publiques nagent dans le brouillard

Mais tout reste à faire. Les réseaux doivent être rendus interactifs: autrement dit, l'abonné qui reçoit aujourd'hui des chaînes de télévision doit pouvoir envoyer ses propres messages à travers le réseau, par exemple pour commander des billets de spectacle ou un programme vidéo. Les travaux et les investissements ne sont pas colossaux, mais ils atteindront tout de même un nombre respectable de millions.

D'autre part, des réseaux locaux ou même cantonaux sont peu attractifs. Il faudra donc nouer des alliances, encore faut-il trouver avec qui et dans quel but. Une vaste partie de poker menteur est en cours actuellement... Enfin, les services offerts doivent être attractifs et rentables, ce qui ne sera pas le moins difficile, d'autant que toutes les études montrent que les nouveaux médias comme Internet n'ont pas encore vraiment généré de services produisant des bénéfices.

En fait, personne n'est capable de définir précisément le type d'infrastructure nécessaire, la nature de l'offre à proposer aux clients, le public cible et les services qui seront offerts. Des investissements devront tout de même être réalisés dans les deux ans sans faire d'erreurs, sous peine de laisser le champ libre aux opérateurs nationaux et de rendre peu à peu obsolètes les réseaux existants. Il est des décisions plus faciles à prendre.

jg

Quand Genève saute par-dessus ses frontières

Trois quarts de page: c'est l'espace consacré par la Neue Zürcher Zeitung à la présentation du nouveau concept genevois d'aménagement du territoire. L'intérêt du quotidien zurichois est justifié; pour la première fois, la cité de Calvin prend acte de la dimension régionale de son développement qui exige un aménagement plus flexible et mieux concerté de son territoire.

GENÈVE, CANTON-VILLE. Cette image, très certainement dominante au-delà de la Versoix, ne reflète pas la réalité. Grâce à un découpage très rigide de son territoire, Genève a pu préserver une zone agricole de dimension respectable et concentrer le développement de l'habitat en ville. Longtemps les Genevois ont tiré quelque fierté de cette politique conservatoire, sans se rendre compte des déséquilibres néfastes ainsi créés. Le prix de la zone agricole strictement maintenue, c'est une densité d'habitants en ville inégalée en Suisse.

Entre emploi et habitat

C'est aussi l'impossibilité pour Genève, important fournisseur d'emplois, de loger tous ses travailleurs et le rejet d'une partie dans les zones d'habitation des périphéries française et valdoise. Au protectionnisme genevois ont répondu un développement anarchique des territoires voisins et les nuisances provoquées par les déplacements pendulaires.

Entre 1982 et 1990, la population genevoise a crû de 21 000 unités contre 40 000 pour les régions voisines. A l'inverse, Genève a créé 38 000 emplois durant cette même période contre 14 000 seulement dans sa périphérie valdo-française.

La nouvelle conception de l'aménagement soumise à consultation rompt radicalement avec la politique suivie jusqu'à présent. Elle reconnaît tout d'abord la dimension régionale de l'aménagement: ce projet est coordonné avec celui du Comité régional franco-genevois, déposé simultanément. Ensuite elle introduit le principe de la mixité des activités; le temps n'est plus à la modération de la croissance éco-

nomique par une raréfaction artificielle du sol disponible mais à la recherche d'un équilibre durable entre préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Ce projet est d'autant plus remarquable que, dans le contexte politique actuel, on aurait pu s'attendre à une déréglementation tous azimuts, telle que prêchée inlassablement par les tenants d'une relance à la mode libérale. Et bien non, le concept proposé, s'il introduit effectivement plus de flexibilité, ne renonce pas pour autant à organiser le territoire, mais cette fois sur la base de la concertation. A la place d'un découpage rigide, il préconise un rééquilibrage entre emplois et habitat, entre Genève et ses périphéries.

On peut d'ores et déjà prévoir l'origine et le contenu des critiques qui vont s'exprimer.

Camps adverses

D'abord le camp des conservateurs qui croient pouvoir se prémunir contre tout changement à coup de règlements. Malthusiens, craintifs face à la mondialisation et au développement des échanges, ils rêvent d'une société immobile sur un territoire protégé où se concrétise un équilibre idéalisé entre les hommes et la nature, gage du maintien de la qualité et du niveau de vie. Ensuite le camp des requins, ces prédateurs pour qui le territoire n'est qu'un terrain de chasse, une source de profit à court terme. Ils espéraient plus, une véritable déréglementation qui leur laisse les mains libres, et ils sont déçus.

Il est à craindre que ces deux camps unissent leurs efforts pour défendre l'intégrité absolue de la zone agricole et empêcher ainsi le développement différencié proposé par le nouveau concept d'aménagement. Le premier parce qu'il veut empêcher toute possibilité de croissance démographique. Le second, parce qu'une offre supplémen-

taire de terrains à bâtir en zone agricole et une limitation de la densité de l'habitat en ville pourraient faire baisser le prix du sol.

Il faudra donc veiller à ce que le débat ne s'enferme pas dans la perspective étroite de la zone agricole. Car à Genève la zone agricole a malheureusement pris une dimension mythique qui contribue à la confusion des esprits dès lors que l'aménagement du territoire est en jeu. Le fait que sur ce sujet l'extrême-gauche et l'extrême-droite nationaliste se rejoignent illustre bien cette confusion. Le nouveau concept d'aménagement cantonal mérite mieux. Genève aussi d'ailleurs, qui n'en finit pas de sombrer dans l'inertie, faute d'une capacité suffisante de concertation.

jd/am

VALAIS

Poids et mesures

LA JUSTICE EST aveugle. Pour ne pas céder aux apparences et garantir des sentences équitables, elle porte un bandeau sur les yeux. C'est du moins ainsi qu'on la représente.

En Valais, la justice est borgne. De son œil valide, elle repère impitoyablement les violations de la loi. C'est ainsi qu'elle a mis en prison préventive un invalide soupçonné d'avoir dérobé quelques boîtes de conserve. Bernard Rappaz, un agriculteur de Saxon, en a fait lui aussi la pénible expérience: 40 jours à l'ombre pour la commercialisation de coussins thérapeutiques remboursés aux fleurs de chanvre. On ne badine pas avec les stupéfiants.

L'autre œil bien sûr ne voit rien. Le financier Jean Dorsaz, auteur d'une faillite monumentale et objet de plusieurs plaintes pénales pour faux, détournements de fonds et autres balivernes depuis 1987 déjà, n'a toujours pas été inquiété. Dans son cas, pas de risque de collusion mais de solides amitiés au sein de la magistrature. jd

Couples homosexuels: mariage

L'absence de tout statut reconnu pour les couples de même sexe pose problème. Des propositions pour tous les concubins qu'ils soient hétéro ou homosexuels ont vu le jour, tant au niveau fédéral que cantonal. Mais cette égalité de traitement pour chaque couple en concubinage prive les gais et les lesbiennes de la liberté d'union matrimoniale.

COMME POUR LE suffrage féminin naguère, Vaud et Genève ouvriront-ils la voie de la reconnaissance des couples de même sexe?

La question des problèmes juridiques auxquels peuvent se heurter les couples formés de deux personnes du même sexe fait présentement l'objet d'une étude au niveau fédéral. C'est le résultat d'un postulat adopté par le Conseil national en juin dernier en réponse à la pétition lancée par un comité de gais et de lesbiennes; elle avait recueilli plus de 85 000 signatures et contribué à l'ouverture d'un débat.

Absence de statut

La réponse est connue d'avance: par rapport à celui ou celle qui désire construire une relation durable avec une personne du sexe opposé, le Suisse ou la Suisseuse qui aime une personne de son sexe est confronté à nombre d'obstacles. L'absence de tout statut reconnu à leur couple les prive d'une protection qui est automatiquement conférée par l'Etat à leurs concitoyennes et concitoyens qu'unissent les liens du mariage: droit au séjour et à l'activité lucrative en Suisse pour une personne de nationalité étrangère, régime fiscal particulier, assurances sociales, reconnaissance, au travers de la succession et des droits modérés y relatifs, de la communauté du patrimoine constitué, garanties dans le droit du bail, dans les rapports avec des établissements médicaux ou pénitentiaires, dispense de témoigner en justice contre son conjoint...

Légiférer, mais comment ?

Certains de ces problèmes peuvent ne pas se produire (les visites à l'hôpital, l'accès au médecin). D'autres sont solubles (signer le bail en commun) ou l'on peut limiter leurs inconvénients (faire un testament). Lorsque les deux partenaires sont de nationalité suisse, lorsque les familles et l'entourage sont positifs, les difficultés paraissent bien théoriques. On a même vu l'administration faire un usage généreux de son pouvoir d'appréciation pour résoudre des situations concrètes de permis de séjour, voire d'adoption par le ou la partenaire de même sexe. Mais que

surgisse le conflit, il n'y a plus de bon droit. Obtenir un permis pour le ou la partenaire de nationalité étrangère reste une gageure et le ou la survivante du couple devra payer les mêmes droits de succession qu'un tiers sans aucun lien.

Au départ, il n'y a rien là de spécifique à la Suisse. Confrontés à la même revendication de ne plus faire obstacle à la volonté de former un couple reconnu par deux personnes de même sexe, certains pays ont légiféré, à l'exemple du Danemark suivi par les autres pays scandinaves, en instituant un statut de partenariat conférant aux gais et aux lesbiennes des droits analogues à ceux des conjoints à l'exception de la filiation et de l'adoption. C'est l'étape suivante à laquelle seront confrontées les autorités fédérales: légiférer ou non, et comment?

Un statut unique pour tous les concubins

Dans l'idée de gagner du temps par rapport à certaines difficultés qui sont de la compétence cantonale (les droits de succession, par exemple) et parce qu'en Suisse la conviction se nourrit de bas en haut et les solutions s'illustrent dans les cantons avant d'arriver éventuellement à maturation à l'échelon fédéral, Michel Glardon (alternative socialiste verte) a interpellé le 18 décembre le Conseil d'Etat vaudois en lui proposant d'agir. Il ne faut pas seulement y voir une euphorie libertaire provoquée par l'existence d'une majorité de gauche à l'exécutif: l'interpellation était appuyée par 38 parlementaires verts, socialistes, radicaux, libéraux, populistes, démocrates du centre et démocrates-chrétiens; et à Genève c'est un projet de loi en bonne et due forme qui est actuellement en cours de négociation entre des députés des différents partis.

Dans ce débat, la tentation existe parfois – c'est la proposition Glardon – de créer un statut applicable à tous les couples non mariés qui le souhaitent, qu'ils soient composés de personnes de même sexe ou de sexe opposé. De la Scandinavie à la Méditerranée, plus l'on descend vers le sud et plus cette solution est mise en avant: en France, des socialistes avaient ainsi proposé d'instituer le contrat d'union civile.

Partenariat ou concubinage?

Car il est vrai que les couples de concubins rencontrent potentiellement les mêmes problèmes que les gais et les lesbiennes. Leur donner un statut, c'est parfois pour certains régler des comptes avec l'institution du mariage et ses connotations religieuses ou patriarcales. Plus subtilement, créer un statut commun aux concubins et aux couples de même sexe évite de ne parler que de ces derniers (voire à l'extrême permet de ne pas les mentionner) et peut créer l'impression d'un nombre plus important de situations personnelles à régler.

Maintien d'une inégalité de traitement

Mais les faits sont têtus. Si, à la suite de Brassens, il existe des gais et des lesbiennes aussi bien que des hétéros qui «ont l'honneur de ne pas te demander ta main» et n'entendent pas s'unir par les liens du partenariat même s'il existait, en cas de problème juridique les uns ont une solution – le mariage – et pas les autres. Exprimé autrement, on peut dire que l'institution d'un régime pour concubins et couples de même sexe maintient une inégalité: les uns ont le choix entre vivre ensemble sans statut, s'enregistrer comme partenaires ou se marier, les autres n'ont que les deux premières possibilités.

Comme statut général, si une telle solution était retenue en droit civil (et non seulement dans le cadre limité du droit cantonal), un régime de partenariat pour couples de même sexe et concubins devrait, afin de présenter un intérêt pour ces derniers, contenir des différences significatives par rapport au statut des conjoints – diminuant d'autant sa capacité à résoudre les problèmes réels, eux, auxquels sont confrontés les gais et les lesbiennes.

Ne pas mettre tous les œufs dans le même panier (nuptial)

Dans l'espoir d'un gain tactique, la confusion entre la situation des concubins et celle des couples de même sexe amoindrit la force de l'argument de justice, de droit universel à la recherche du bonheur individuel dans le couple («il n'est pas bon que l'homme soit seul» s'applique aussi à la femme et quelle que soit son orientation

sexuelle) qui n'a pas besoin du nombre pour s'affirmer. Tout hétéro à l'aise dans sa sexualité et dans son couple peut y souscrire. Avec un peu de réflexion, même ceux qui craignent pour l'institution du mariage ou la famille traditionnelle peuvent comprendre que ce n'est pas en privant les gais et les lesbiennes d'un statut pour leur couple qu'on les renforcera, pour autant qu'il ne vise pas aussi les concubins.

Omniprésence du couple hétéro

Si les soixante-huitards ont des problèmes avec le mariage et – s'ils sont gais ou lesbiennes – avec la revendication d'un statut de partenariat, il faut néanmoins souligner qu'il n'y a rien de paradoxal à ce que la revendication d'un statut pour les couples de même sexe existe. C'est précisément en raison de leur situation minoritaire, face à l'omniprésence du couple hétéro et à la quasi-inexistence de représentation sociale de leur réalité que celles et ceux qui aiment une personne du même sexe peuvent aspirer à la légitimité, à la transparence, à la sérénité que leur confèreraient des droits reconnus. fb

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Aldo Messina (am)
Charles-F. Pochon (cfp)
Le Débat: Jean-Pierre Fragnière
Roger Nordman
Composition et maquette:
Claude Pahud, Françoise Gavillet,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-Mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Oubliés...

CONGRÈS ORDINAIRE DU PSS au Kur-saal de Berne, les 2 et 3 octobre 1955. Le dimanche matin, à l'ouverture de la 3^e séance, à 8h15, le Bernois Kurt Schweizer propose une résolution invitant le conseiller fédéral Paul Chaudet à démissionner, à la suite de l'affaire des avions Mirage.

Après une brève discussion entre le Président Grütter et Kurt Schweizer, la résolution est adoptée par 418 voix contre 5. Dans l'*Année politique suisse* 1965: «Le Parti radical, quoique agité par divers courants, n'a pas retiré sa confiance et son appui au chef du DMF».

Plus d'une année après, à la suite du refus du groupe parlementaire radical de proposer M. Chaudet à la vice-présidence du Conseil fédéral, le conseiller fédéral vaudois «a préféré une retraite immédiate» (*Année politique suisse*, 1966).

ANDRÉ MALRAUX a terminé en 1942 son dernier roman, *Les Noyers de l'Altenburg*. Le 9 janvier 1943, *La Semaine littéraire*, récemment relancée à Genève, commençait la publication de fragments de cette œuvre. Le livre a paru peu après à Lausanne. Quant à la *SL* elle a bientôt disparu avec un numéro double en mars 1943.

L'écrivain belge Charles Plisnier (1896-1952), ancien militant communiste, a obtenu le prix Goncourt 1937 pour *Faux Passeports*. Le premier récit, *Maurer*, commence à Genève, aux environs de Noël 1919, à un congrès des étudiants socialistes. L'auteur énumère ce que sont devenus les participants avec ce passage: «Mais ce pasteur vaudois qui serrait ses gros mollets dans des bas de golf et portait toute sa barbe, noire et soyeuse, est devenu l'un des trois ou quatre personnages à qui furent donnés les leviers de commande de l'Internationale communiste.»

Malgré l'indication d'origine erronée, il est aisé de reconnaître l'identité de ce personnage. cfp

Etude nationale sur la pauvreté: des chiffres et des pièges

Par Jean-Pierre Fragnière, professeur à l'Ecole d'Etudes sociales et pédagogiques

Le Fonds national de la recherche scientifique a rendu public le 20 janvier 1997 un rapport sur la pauvreté en Suisse. Jean-Pierre Fragnière s'insurge contre la vision déformante de ce rapport et la faiblesse de ses propositions.

LE 21 JANVIER 1997, les Suisses ont appris que leur pays compterait entre 400 000 et 700 000 pauvres (j'arrondis). Cette fourchette est déterminée en fonction du seuil de pauvreté retenu: l'accès à l'aide sociale d'une part, le droit aux prestations complémentaires AVS d'autre part. En même temps, on leur dit que, de 1982 à 1992, le nombre des pauvres n'aurait pas augmenté. Pire, on leur suggère que, de 1992 à aujourd'hui, il n'y aurait pas d'aggravation de la pauvreté dans ce pays. Incroyable! Sottise?

Où sont les pauvres?

Tous les acteurs un peu au courant de ce qui se passe dans nos villes et nos villages protestent. Ils voient les chômeurs qui s'approchent de la fin de leurs droits aux prestations. Ils constatent que, dans de nombreuses communes, le nombre des assistés est multiplié par deux, trois, voire quatre, au cours des quatre dernières années. Scandale. C'est là que réside le grand malentendu. Qu'est-ce qu'un pauvre? D'après la définition retenue par l'étude nationale qui fonde ces chiffres, un pauvre est une personne dont les revenus se situent en-dessous des normes d'assistance et en-dessous des normes qui donnent accès aux prestations complémentaires de l'AVS.

Traduction: toutes celles et ceux qui, au cours des dernières années, ont vu leur situation sociale s'empirer, voire devenir catastrophique, et qui ont pu avoir recours à l'aide sociale, ou aux prestations complémentaires de l'assurance invalidité et de l'AVS, ne sont pas pauvres. Voilà un élément essentiel pour comprendre la signification des chiffres qui nous sont proposés. Selon les critères retenus, le nombre des «retraités pauvres»

devrait être égal à zéro, puisque les prestations complémentaires sont accessibles à toutes les personnes dont les revenus se situent en-dessous du seuil retenu par l'étude. Techniquement, ce point de vue se justifie, encore faut-il que le public le comprenne.

Pauvreté des propositions

Cela pose lourdement le problème de l'efficacité des politiques sociales ciblées, celles qui sont censées résoudre les problèmes du groupe des personnes «défavorisées». En effet, entre 35 % et 45 % des Suisses qui auraient droit à ces ressources n'y font pas appel. Pour des raisons diverses, mais que la plupart des personnes au parfum de ce que signifie vivre la pauvreté comprennent aisément. On ne s'inscrit pas à l'aide sociale comme on achète un abonnement au cinéma ou à l'opéra. De nombreuses études internationales l'ont montré. Les politiques ciblées sur les pauvres sont de pauvres politiques.

On constate aujourd'hui que la Suisse n'échappe pas à ce phénomène. L'heure est venue de proposer d'autres solutions, si l'on tient vraiment à réduire la pauvreté de manière significative.

Sur ce chapitre, les propositions de l'étude nationale sont particulièrement superficielles et limitées. Les grands chantiers qui s'ouvrent après ce constat impliquent certainement des initiatives plus résolues.

- Il faudra accélérer l'adaptation des assurances sociales aux nouveaux modes de vie et suspendre les grignotages des prestations qui ont été consentis récemment, voire qui sont en préparation (par exemple dans l'assurance invalidité).

- Il faudra reprendre résolument le dossier des politiques de la famille et de la jeunesse. Quelle société préparons-nous si on laisse s'accumuler ces situations précaires au seuil de l'entrée dans la vie ou lorsqu'il s'agit de fonder une famille et de choisir d'avoir des enfants? L'heure n'est-elle pas venue de considérer l'importance majeure des allocations familiales et de l'assurance maternité?

- Et que dire des politiques de bas salaires ou de réduction des salaires qui s'infiltrèrent dans de nombreux secteurs professionnels et qui font grossir les rangs des travailleurs pauvres?

- Il faudra sans doute aussi cesser de célébrer les vertus des politiques ciblées, de ces prestations que l'on accorde «sous condition de ressources» et qui, à l'évidence, n'atteignent pas un grand nombre de personnes concernées. Que l'on se comprenne bien, de telles mesures se justifient dans certains cas, ou comme solutions provisoires, mais ce n'est pas la panacée chère aux pourfendeurs de la sécurité sociale universelle trop vite assimilée à un arrosoir gaspilleur. Enfin, la correction par la fiscalité est possible.

La pauvreté a un coût

Aujourd'hui, nous avons suffisamment compté les pauvres. Nous savons que leur présence parmi nous est importante, que les inégalités se renforcent et que les difficultés du temps n'arrangent rien à l'affaire. Les solutions ne se développeront pas ni ne seront mises en œuvre sans un vigoureux effort de solidarité, y compris financier. Au bout du compte, tout le monde va y gagner, parce que la pauvreté est évidemment synonyme de souffrances, mais elle a aussi un coût à moyen et à long terme. Toute l'histoire de nos sociétés le montre et les signes révélateurs se multiplient chez nous comme dans les pays voisins. ■

Médias

SIGNE DES TEMPS: le nouveau quotidien argovien *Aargauer Zeitung* a remplacé deux quotidiens nés il y a bientôt 150 ans pour défendre les idées radicales à l'époque de la transformation de la Suisse en Etat fédératif.

UN DEUXIÈME QUOTIDIEN du soir pourrait être lancé en Suisse alémanique. Les éditeurs du quotidien zurichois de gauche *DAZ* envisagent de faire paraître leur journal l'après-midi et espèrent ainsi augmenter leur diffusion puisque des études montrent que 80% des informations diffusées par les journaux du matin sont déjà connues dans l'après-midi. *cfp*

Ne pas faire les choses à moitié

Le programme de relance est mou dans sa présentation et dans son contenu. Son effet multiplicateur sera faible; son impact psychologique, si l'on en juge par la réception qu'il a reçue, quasi nul.

Roger Nordmann, propose d'ouvrir pour 7 milliards la planche à billets par intervention directe de la Banque nationale auprès de chaque consommateur. Nous ne croyons pas que son rôle de régulateur puisse être de distribution. Mais l'exposé mérite d'être versé au débat qu'il enrichit.

POUR RELANCER LA CONJONCTURE, la Confédération envisage un bonus à l'investissement de 550 millions de francs. Selon une estimation optimiste, une telle opération augmente le PIB de 3,2 milliards.

Mesuré à l'aune du chômage et du PIB, ce montant est dérisoire: il représente moins de 1% du PIB (1995: 362 milliards) et correspond à quelque 40 000 emplois (pendant la durée des dépenses). Or il faut se souvenir que le nombre des personnes à la recherche d'un emploi en Suisse avoisine 300 000 (chômeurs, fin de droits, AI, etc.).

Au fond, cette proposition a un côté indécent. Un marxiste dirait qu'elle «sert à donner au peuple l'illusion que la classe dirigeante s'occupe de lui».

Dépenser immédiatement

Si l'on veut vraiment relancer l'économie, il faut viser une augmentation du PIB 5 à 7 fois supérieure. De plus, cette augmentation doit avoir un caractère durable, qui fait défaut au bonus à l'investissement. D'où la proposition suivante: La Banque nationale (BNS) offre à chaque habitant 1 000 francs (enfants compris), avec mission de les dépenser

immédiatement. Une campagne de publicité massive suggère aux gens de dépenser immédiatement cet argent, et si possible sans que ce soit pour des vacances à l'étranger.

La Banque nationale financerait cette opération en augmentant de 7 milliards son bilan. Dans la mesure où des économistes avisés estiment que la politique excessivement restrictive de la BNS depuis 1990 a coûté à chaque habitant 5 000 fr., ce cadeau n'est qu'un juste retour des choses. La BNS a une dette morale et matérielle envers la population, il faut qu'elle rattrape ses erreurs.

Effet durable

A vue de nez, 7 milliards d'argent supplémentaire en circulation pourraient générer quelque 20 milliards de PIB supplémentaire, ce qui représente 5% de croissance ponctuelle pour 1997.

Même si une partie du montant ainsi mis en circulation part à l'étranger (importations) ou permet aux ménages de se désendetter, l'effet reste énorme. En effet, un assainissement de la situation des ménages favorise une attitude plus dépensière de leur part.

L'effet redistributif n'est pas négligeable non plus. Après les hausses des primes de caisses-maladie et la dégradation du pouvoir d'achat, ce soutien aux ménages serait bienvenu. Sur le plan psychologique, l'impact sera considérable, car cette mesure est spectaculaire et montrerait clairement que les autorités politiques et financières veulent faire un sort à la crise.

Dans la substance, une telle opération reviendrait à une extension brutale mais unique de la masse monétaire. Son effet est durable, puisque l'argent reste en circulation. Elle comporte un petit risque inflationniste. Ce risque est toutefois très modéré dans la mesure où l'économie est largement en sous-régime; une injection de liquidités se traduirait donc principalement par une augmentation du volume des commandes, et seulement marginalement par une augmentation des prix. Le caractère ponctuel et unique d'une telle opération montre clairement aux acteurs économiques que la BNS ne renonce pas à la stabilité des prix. Il y a là un choix politique: pour créer 200 000 emplois, il vaut la peine de tolérer 3% d'inflation. Ceci est d'autant plus vrai qu'une pincée d'inflation comporte deux avantages: elle ronge la dette publique

et décourage l'épargne, surabondante à l'heure actuelle.

Si les ménages et les entreprises avaient confiance, il serait vraisemblablement possible d'obtenir un effet similaire en baissant les taux d'intérêt. Actuellement, ces derniers ont déjà atteint des valeurs-plancher sans produire suffisamment d'expansion monétaire: personne n'ose emprunter de l'argent, même si bon marché, et la BNS n'arrive pas à augmenter l'argent en circulation. Le seul effet positif de la baisse des taux est celui de dévaluer le franc, ce qui stimule les exportations. Il faut cependant reconnaître que cette politique de dévaluation compétitive n'est possible que parce que nos principaux partenaires commerciaux ont une discipline monétaire très stricte en vue de l'union monétaire. En ce sens, la Suisse mène une politique de «free-rider», comme l'Italie l'a fait il y a 4 ans. La dévaluation compétitive est une politique égoïste.

Urgence et problèmes juridiques

Parmi les alternatives comparables, une injection de 12 milliards directement par les collectivités publiques plutôt que par la BNS est difficilement imaginable, dans la mesure où le poids du service de la dette compromet l'avenir. Une baisse d'impôt de 12 milliards serait absolument irresponsable; l'assise financière de l'Etat s'en trouverait durablement amoindrie. De plus, une baisse d'impôt décidée aujourd'hui n'aurait d'effet réel qu'au moment où les gens paient leurs impôts, c'est-à-dire trop tard.

Sur le plan juridique, cette proposition peut poser des problèmes. Il faut espérer qu'il se trouvera des juristes pour la réconcilier avec les articles constitutionnels et la loi actuelle. De toute façon, des dispositions permettent au Conseil fédéral et au Parlement d'agir en urgence pour une année, même sans base constitutionnelle suffisante.

Cette proposition peut paraître démagogique parce qu'elle est ambitieuse. Toutefois, il faut reconnaître que la Suisse ne se sortira pas de la crise sans une bonne dose d'audace. Dans la situation actuelle, il est indispensable d'agir. Comme cette proposition n'a pas, à première vue, d'effet négatif majeur, il vaut la peine d'essayer. Il ne suffit pas de prêcher la relance, encore faut-il s'en donner les moyens. ■

Roger Nordmann, Lausanne

Une chance pour la promotion des femmes

Le modèle de nouvelle gestion publique (NGP) qui, à titre expérimental, commence à être appliqué en Suisse, promet beaucoup: une administration plus efficace et efficiente, moins hiérarchisée, mieux à l'écoute des besoins des usagers, des conditions de travail plus motivantes pour les serviteurs de l'Etat. Le modèle tiendra-t-il ses promesses? Seule l'expérience le dira. Du côté des femmes, on hésite entre crainte et espoir.

LES CRAINTES D'ABORD. Le secteur public, dans son rôle d'employeur mais également comme fournisseur de prestations, a sans conteste contribué à la promotion des femmes: en créant des emplois stables, souvent mieux rémunérés que dans le privé, au bénéfice d'une protection sociale au-dessus de la moyenne, avec des possibilités de promotion; mais aussi en fournissant des prestations propres à faciliter leur intégration professionnelle. Les réformes en cours, parce qu'elles impliquent des mesures de rationalisation et parfois des délégations de tâches au secteur privé, risquent de réduire prioritairement le nombre des emplois les moins qualifiés, occupés surtout par des femmes. Par ailleurs la NGP, centrée sur la réalisation d'objectifs plus que sur l'accomplissement de routines, exigera des fonctionnaires un engagement plus intense, une exigence qui va peser plus lourdement sur les femmes, toujours investies de leur double rôle, professionnel et familial.

Tableur sur les compétences

Les chances ensuite. L'organisation administrative classique, calquée sur le modèle militaire, est profondément marquée par des valeurs masculines. Chacun y joue des coudes pour se profiler et décrocher une parcelle de pouvoir dans une structure fortement hiérarchisée. Les réformes en cours rompent avec ce modèle. La NGP table sur les compétences et l'engagement des fonctionnaires, le travail en équipes dotées de larges responsabilités pour fournir des prestations de meilleure qualité. Dans cette perspective, la promotion à l'ancienneté, l'appartenance à un parti, les positions acquises, des facteurs qui ont assurément favorisé les hommes, ne sont plus de mise. Pour Anita Fetz, ancienne conseillère nationale bâloise et aujourd'hui conseillère d'entreprise spécialisée dans la promotion des femmes, ce contexte nouveau devrait particulièrement favoriser l'accès des femmes à des postes de responsabilité et mettre en valeur leurs qualités propres.

Mais ces chances ne se concrétiseront pas sans autre. Pour les saisir, il faut développer une stratégie coordon-

née. Au niveau politique tout d'abord où il s'agit d'affirmer clairement la promotion de l'égalité comme un élément central de la réforme. Cette volonté politique devra trouver ensuite sa traduction aussi bien dans la nouvelle organisation administrative – on pense ici en particulier au développement et à la valorisation du travail à temps partiel et d'autres modèles de temps de travail, à la prise en compte des expériences de vie dans l'évaluation des compétences requises – que dans les règles imposées par l'administration à ses sous-traitants – obligation d'une convention collective et respect du principe de l'égalité des salaires.

Faire avancer la cause

Ces chances, les femmes devront les saisir, dans les exécutifs et les parlements qui définiront les grands axes de la réforme et les priorités dans les prestations, dans les groupes de travail chargés de préparer cette réforme, dans les organisations syndicales mais également dans les organisations représentatives des usagers. Les hommes soucieux de faire avancer la cause de l'égalité seront bien sûr les bienvenus. *jd*

Le mensuel féministe alémanique NORA a publié un dossier sur les femmes et la NGP dans son numéro d'octobre 1996.

NORA, case postale 764, 8501 Frauenfeld, tél. 052.772.16.37

En coulisses

CÔTÉ PROMOTION D'officiers de l'armée suisse, la liste reste courte en ce début d'année – Armée 95 oblige. Il faut dire que l'économie ne recherche plus tellement les galonnés: Mathis Cavialavetta, directeur général de l'UBS, porte l'uniforme de soldat d'infanterie, tandis que le patron-médecin de Novartis, Daniel Vasella, a été réformé «pour raison de santé». Il reste encore des entreprises où un grade peut servir; en tout cas chez Ascum ou Holderbank, à la NOK ou la Visana, on pense que les officiers supérieurs font de meilleurs managers. *cfp*